

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

DÉLÉGATION DE Côte-Nord

APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (URLS Côte-Nord) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Marco Morin (amarlou@telus.net).

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. ENDROIT ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Complexe Guillaume Leblanc, Ville de Rimouski, du 22 au 25 juillet 2023

1.2. DATES IMPORTANTES

Date	Description	Endroit
1 ^{er} janvier 2022 au 2 juillet 2023	Période de réalisation des standards ESPOIRS	N/A
27 et 28 mai 2023	Pour être admissible à une sélection sur l'équipe régionale, vous devez participer à au moins un événement régional de qualification	Baie-Comeau
10 et 11 juin 2023	Pour être admissible à une sélection sur l'équipe régionale, vous devez participer à au moins un événement régional de qualification	Rivière du Loup
1 et 2 juillet 2023	Pour être admissible à une sélection sur l'équipe régionale, vous devez participer à au moins un événement régional de qualification	Laval
À confirmer	Réunion du comité de sélection régional	En ligne
4 juillet 2023	Fermeture des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec	
À confirmer	Soirée pré-départ – Information à valider avec votre URLS	En ligne (Zoom)
22 au 25 juillet	Dates de compétition	Rimouski

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

1.3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes et 5 entraîneurs maximum

Chaque athlète peut être inscrit·e à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

AUCUN STANDARD D'INSCRIPTION N'EST EXIGÉ À L'ÉTÉ 2023

1.4. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être né en 2006, 2007, 2008 ou 2009;
- Avoir participé à au moins un événement régional de qualification de sa région;
- Être identifié « Espoir Régional » par la FQA (l'affiliation à la FQA est obligatoire);
- Avoir complété le formulaire de déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale.

1.5. RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile* en date du 1^{er} mai 2023.

** Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.*

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023 CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

2. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional appliquera le processus suivant pour sélectionner les 30 représentant·es de la région :

- L'équipe sera sélectionnée lors des championnats régionaux scolaire de Baie-Comeau les 27 et 28 mai 2023. Tous les athlètes ayant établie un standard Espoir et qui terminera 1^{er} ou 2^e de son épreuve sera automatiquement qualifié.
- Tous les athlètes qui réaliseront des standards Espoir lors du Provincial scolaire de Rivière du Loup (10 et 11 juin 2023) ou du Championnat provincial civil de Laval (1 et 2 juillet 2023) dans les épreuves où des places sont disponibles (i.e. que les deux places disponibles n'ont pas été comblés par des athlètes avec standard) seront qualifiés.
- Pour toutes les épreuves où les standards ne seront pas atteints, les athlètes avec le meilleur pourcentage vs le standard Espoir (réalisé lors des Championnats régionaux scolaire) sera sélectionné pour cette épreuve. (ceci s'applique aux athlètes ayant déjà le statue espoir)
- Les athlètes de la catégorie juvénile seront considérés en priorité et dans le cas où la délégation ne serait pas complète. Les athlètes d'âge cadet pourront compléter l'équipe.
- ** Le cas où un athlète cadet aurait préséance sur un athlète juvénile se produirait si aucun athlète juvénile n'atteint le standard Espoir d'une épreuve et qu'un cadet obtiendrait le standard d'équivalence cadet de cette épreuve.

**Tout athlète désirant participer à la Finale Provincial des Jeux du Québec, doit avoir pris part à la finale régional scolaire.

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME



NORMES D'IDENTIFICATION ESPOIRS RÉGIONAUX 2023

COMMENT SONT DÉTERMINÉES LES NORMES D'IDENTIFICATION ESPOIR ?

La meilleure performance de chaque athlète dans n'importe quelle compétition provinciale ou régionale sanctionnée par la Fédération lors des 10 dernières années sont répertoriées et servent à établir les normes.

L'atteinte de la norme "B" dans une épreuve à l'intérieur de la période de réalisation (1er janvier 2022 au 2 juillet 2023) confère à l'athlète le statut d'athlète identifié-es "Espoir".

Ce statut lui donne accès :

- Au programme Espoir et la participation aux Jeux du Québec;
- Au programme Sport-études du Ministère de l'éducation.

Méthode de conversion pour les équivalences lors d'épreuves à chonométrage manuel

- Méthode internationale
 - 0,24 secondes de MOINS que le standard pour les épreuves :
 - 100m et 200m;
 - 80m, 100m, 200m et 110m haies
 - Exemple: une norme de 13,98 devient 13,70
 - $13,98 - 0,24 \text{ secondes} = 13,74$ – Arrondir au 10e près en accélérant = 13,70
 - 0,14 secondes de MOINS que le standard pour les épreuves :
 - 400m
 - 400m haies
 - Toutes les autres épreuves de distances plus longues, aucune conversation;

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME



FÉMININ						MASCULIN					
CADET			JUVÉNILE			CADET			JUVÉNILE		
	A	B		A	B		A	B		A	B
60m	8.40	8.72	60m	8.29	8.67	60m	7.74	8.04	60m	7.39	7.60
100m	13.43	14.01	100m	13.32	13.91	100m	12.21	12.67	100m	11.69	12.11
200m	27.96	29.00	200m	27.52	28.82	200m	25.18	26.23	200m	23.73	24.75
			400m	1:02.44	1:05.30				400m	53.09	55.45
800m	2:31.43	2:39.69	800m	2:29.65	2:38.38	800m	2:13.72	2:21.35	800m	2:04.13	2:12.09
1200m	4:01.53	4:15.76	1500m	5:06.45	5:24.80	1200m	3:33.58	3:44.88	1500m	4:19.47	4:32.87
2000m	7:18.40	7:50.64	3000m	11:12.61	11:55.47	2000m	6:29.84	6:48.72	3000m	9:32.48	9:57.07
60m haies	10.22	11.01	60m haies	10.18	10.93	60m haies	9.54	10.51	60m haies	9.09	9.87
80m haies	13.49	14.93	100m haies	16.62	18.23	100m haies	15.63	17.38	110m haies	16.15	17.42
200mH	31.07	32.68	400mH	1:09.30	1:13.50	200mH	28.09	29.56	400mH	59.62	1:03.28
1500mSC	5:20.49	5:39.27	2000mSC	7:35.02	8:06.42	1500mSC	4:45.12	5:00.42	2000mSC	6:22.88	6:43.54
1500m marche	9:07.36	10:00.25	3000m marche	18:02.82	19:52.86	1500m marche	8:29.80	9:08.37	3000m marche	16:51.30	18:18.48
Hauteur	1.43m	1.35m	Hauteur	1.49m	1.38m	Hauteur	1.63m	1.52m	Hauteur	1.74m	1.64m
Perche	2.15m	1.85m	Perche	2.20m	1.90m	Perche	2.65m	2.20m	Perche	3.10m	2.55m
Longueur	4.46m	4.08m	Longueur	4.64m	4.14m	Longueur	5.20m	4.77m	Longueur	5.56m	5.17m
Triple saut	9.32m	8.52m	Triple saut	9.78m	8.86m	Triple saut	10.79m	9.81m	Triple saut	11.79m	10.94m
HT3kg	33.57m	24.56m	HT3kg	38.65m	27.48m	HT4kg	41.70m	33.72m	HT5kg	42.87m	29.49m
Poids 3kg	9.21m	7.98m	Poids 3kg	9.90m	8.54m	Poids 4kg	11.49m	10.05m	Poids 5kg	12.03m	10.62m
Disque 1kg	22.03m	17.58m	Disque 1kg	25.40m	20.31m	Disque 1kg	31.77m	26.55m	Disque 1.5kg	32.37m	27.72m
Javelot 500g	25.30m	20.72m	Javelot 500g	28.61m	23.56m	Javelot 600g	36.16m	30.36m	Javelot 700g	40.56m	34.06m
			HEP	3577	2999				DEC	4921	4483